



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE PONT-A-CELLES

RECHERCHE

UN CONTRÔLEUR DE CHANTIER (F/H/X) - CDI

VOTRE FONCTION

Vous surveillerez (principalement) les chantiers de voiries sur l'entité, et (ponctuellement) de bâtiments communaux : état des lieux, journal des travaux, état d'avancement, contrôle du chantier, réceptions...

Vous estimerez des travaux de rénovation de voirie (diagnostic, travaux à réaliser, métré estimatif...).

Vous réaliserez des relevés via canne GPS pour des petits projets d'aménagement (formation donnée en interne).

Vous procéderez au contrôle d'implantation des nouvelles constructions lié aux permis d'urbanisme délivrés

Vous assurerez également le suivi :

1. des chantiers d'impétrants (ORES, SWDE, Proximus, VOO...): état des lieux, visite de chantier, contacts,...
2. des demandes de raccordement à l'égout des riverains: autorisation, conditions, état des lieux, suivi du chantier,...

VOTRE PROFIL

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire orientation technique ou d'un baccalauréat en construction ou au minimum d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur option technique.

Une première expérience professionnelle dans les travaux publics ou dans le domaine de la voirie et/ou l'égouttage est un atout.

Vous êtes organisé(e), rigoureux(se), polyvalent(e) avec l'esprit d'équipe.

Vous êtes à l'aise avec l'environnement informatique.

Vous êtes en possession du permis B.

Nous vous proposons un CDI temps plein

- avec une rémunération minimale brute variant selon le diplôme (échelle A- universitaire, B- baccalauréat ou D7 – secondaire supérieur), ce montant évoluant en fonction de l'ancienneté reprise jusqu'à 25 ans ;
- pécule de vacances à 92% et prime de fin d'année
- des horaires très flexibles et possibilité de faire du télétravail dans un environnement de travail axé sur l'humain et la confiance.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez envoyer votre candidature (lettre de motivation et CV) à l'attention du Collège communal (par mail uniquement : personnel@pontacelles.be) **pour le 7 janvier 2022 au plus tard** (date de la réception du mail faisant foi).

Elle devra obligatoirement être accompagnée des documents requis pour l'accès à la fonction (copie du diplôme et du permis de conduire).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Nathalie Colson (071/84.90.79)